

tional de Placement de St-Georges de Beauce, relativement à une enquête faite dans St-Éphrem de Beauce, concernant les travaux d'hiver entre le 1^{er} janvier 1960 et le 1^{er} janvier 1966 inclusivement, est appelé et, à la demande de l'honorable représentant de Mégantic (M. Langlois), est reporté par le Greffier à l'ordre relatif aux *Avis de motions (documents)*, conformément à l'article 47 du Règlement.

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance, lettres, télégrammes ou documents échangés entre le ministre du Revenu national ou son ministère, et le ministre du Travail ou son ministère, et M. Gérard Perron, ancien député de Beauce, pour la période du 18 juin 1962 au 8 novembre 1965, relativement aux travaux d'hiver à St-Éphrem de Beauce, pour la période du 1^{er} janvier 1960 au 1^{er} janvier 1966 inclusivement.—(*Avis de motion portant production de documents n° 139—M. Langlois (Mégantic)*)

Il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Pêcheries du gouvernement du Canada et le ministre des Terres, Forêts et Eaux ou tout autre ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet du flottage et du halage des billes sur la rivière Stelako (C.-B.) pendant la période allant du 1^{er} janvier 1966 à ce jour.—(*Avis de motion portant production de documents n° 150—M. Deachman*)

Il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 1^{er} janvier 1964 entre tout syndicat de chemin de fer et le ministre du Travail relativement aux lois concernant l'hygiène et la sécurité dans les emplois relevant de la compétence fédérale.—(*Avis de motion portant production de documents n° 152—M. Knowles*)

Il est donné lecture de l'ordre portant reprise du débat ajourné sur la motion de M. Sharp, appuyé par M. Benson,—Que le bill C-216, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et abrogeant la Loi aidant à la construction de navires au Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements (*changement du titre à loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*) et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-194, Loi constituant une corporation pour l'administration du Centre national des Arts est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger à nouveau plus tard aujourd'hui.

En conformité des dispositions de l'article 6(2) provisoire du Règlement, M. Pennell, appuyé par M. Nicholson, demande à proposer,—Que la Chambre continue de siéger jusqu'à dix heures ce soir.